

SYNTHÈSE

Remontée
des taux, inflation,
*quelles solutions
patrimoniales ?*

MONTPELLIER

25
MAI
2023

Réunie le 25 mai à Montpellier, la nouvelle conférence patrimoniale du Groupe Le Conservateur co-organisée avec le journal les Echos a été l'occasion pour **Philippe Baillot**, Membre du Cercle des Fiscalistes, **Julie Poreaux** et **Thibaut Cossenet**, respectivement *Ingénieur Patrimonial* et *Directeur de l'Offre Épargne et Patrimoniale du Groupe Le Conservateur*, de croiser leurs regards d'experts pour, au-delà des brumes conjoncturelles, dégager quelques lignes directrices favorables à des structurations d'actifs pérennes.



THIBAUT COSSENET
 Directeur de l'Offre
 Épargne et Patrimoniale,
 Groupe Le Conservateur

*« Nous n'avons pas la
 prétention de prédire
 ce qu'il adviendra des
 marchés à court terme.*

*En revanche, nous
 avons une conviction,
 celle de la robustesse
 des constructions
 patrimoniales en quatre
 axes [...] »*

Décru immobilière, tensions boursières, menace de nouveaux tours de vis fiscaux pour financer la transition énergétique, inflation persistante, croissance atone... le tableau conjoncturel que brosse à touches rapides et précises Marie-Christine Sonkin, Rédactrice en chef Patrimoine des Echos pour lancer le débat n'est a priori pas fait pour remonter le moral du public venu pourtant nombreux en cette douce soirée montpelliéraine écouter les conseils des experts réunis devant lui.

ROBUSTESSE

Exerçant ses fonctions au sein d'une structure mutualiste qui, depuis sa fondation en 1844 a appris à composer avec toutes sortes de configurations conjoncturelles, Thibaut Cossenet, se veut néanmoins d'emblée rassurant. « Nous n'avons pas la prétention de prédire ce qu'il adviendra des marchés à court terme. En revanche, nous avons une conviction, celle de la robustesse des constructions patrimoniales en quatre axes, intégrant systématiquement un axe économique bien sûr, mais aussi fiscal, juridique et de prévoyance », affirme le Directeur de l'Offre Epargne et Patrimoniale du Groupe Le Conservateur.

« La diversification a la vertu de favoriser la décorrelation de stratégies plurielles, donc d'éviter une rigidité peu propice aux nécessaires arbitrages qu'induisent des horizons de vie de plus en plus longs. »

Reprenant la balle au bond Philippe Baillot, docteur en Droit et membre du Cercle des Fiscalistes confirme. « A l'heure où toute prise de décision patrimoniale et financière relève de la conduite sur glace par temps de brouillard, la diversification s'impose, dans les quatre approches évoquées à l'instant par Thibaut, comme le seul moyen d'éviter la sortie de route ». Aussi éculé qu'il puisse paraître, « ce principe directeur qui s'appuie systématiquement en amont sur l'identification précise des besoins et objectifs de chacun, demeure toujours aussi puissant », poursuit ce fin connaisseur des arcanes du monde de la banque et de l'assurance qu'il arpente depuis plusieurs décennies. Conjuguée sur le plan financier, juridique et fiscal, « la diversification a la vertu de favoriser la décorrelation de stratégies plurielles, donc d'éviter une rigidité peu propice aux nécessaires arbitrages qu'induisent des horizons de vie de plus en plus longs », ajoute Philippe Baillot.

RISQUE AU LONG COURS

Reprenant une citation de Donald Rumsfeld, selon laquelle il y aura toujours « des choses que nous ignorons ignorer », l'ancien médiateur de l'assureur, imprégné des principes de la gestion du risque long, insiste à cet égard sur la nécessité « pour chacune des phases de vie, de trouver les outils susceptibles non seulement de composer avec la versatilité des marchés financiers et le vibrionisme chronique dont souffre la fiscalité française, mais également de répondre

et de s'adapter à des besoins de protection évolutifs avec l'âge ».

Cette approche vaut « pour le patrimoine privé, comme pour le patrimoine professionnel », souligne Julie Poreaux, qui après un bref rappel des quelques nouveautés induites par la loi de finances pour 2023, revient sur les principes clés susceptibles, notamment lorsque l'on est chef d'entreprise, de conforter l'élaboration « de stratégies multidimensionnelles tenant compte de l'interdépendance des deux univers personnel et professionnel ». Pilotage de trésorerie, constitution d'une holding patrimoniale, optimisation de la loi Dutreil, ... « chaque solution exige une expertise polyvalente financière, civile, fiscale et de prévoyance », recommande Julie Poreaux qui, au gré de quelques détails précis livrés à son auditoire attentif sur la mécanique complexe de certains de ces dispositifs, illustre parfaitement son propos et la force de la valeur temps.

ANTICIPATION

Faire du temps un allié pour transformer la difficulté immédiate en opportunités est, il est vrai, un art auquel Le Conservateur se livre avec talent depuis bientôt 180 ans. Tandis que sous l'effet conjugué de la remontée brutale de l'inflation et des taux, les placements réputés « refuges » que sont la pierre et les produits liquides (livret A, fonds en euros, etc..) se fragilisent, voire, comme le déplore Thibaut Cossenet « deviennent synonymes d'appauvrissement du fait de taux de

rémunération nets d'inflation négatifs », il n'est jamais inutile de rappeler « que l'acte d'épargne est avant tout une alternative à une consommation immédiate » qui, pour faire sens, « doit, a minima, assurer un niveau de consommation futur équivalent à celui d'aujourd'hui », souligne Thibaut Cossenet. Cela exige d'avoir un patrimoine solidement structuré à court, moyen et long terme, nourri « de solutions diversifiées, aptes à composer avec la nouvelle donne financière et le double enjeu structurel de l'allongement de la durée de vie et de la dégradation des systèmes de retraite », ajoute Thibaut Cossenet.

ALTERNATIVES RÉELLES

Joignant l'acte à la parole, les équipes du Conservateur s'apprêtent ainsi à lancer un produit au capital garanti totalement inédit qui, bâti sur une durée de trois ans, s'engage à terme à servir une performance équivalente à la hausse des prix constatée en zone euro. Dans la même veine alternative et sur une échéance plus lointaine (5, 6 ou 7 ans au choix), la gamme de fonds structurés Conservateur Double Opportunités vise elle un gain confortable (respectivement 35%, 40% et 45%) y compris en cas d'une forte baisse des marchés (protection du capital jusqu'à -35%, -40% et -45%).

Enfin, pour un engagement sur dix ans ou plus, l'emblématique Tontine, née sous le règne de Louis XIV et dont Le Conservateur s'est fait une spécialité depuis plus d'un siècle, reste le nec plus ultra de la gestion à horizon, pour se protéger de l'inflation et de la volatilité des places financières comme en témoigne sa capacité à délivrer avec constance sur période longue une performance historique moyenne réelle de 2% à 4% au-dessus de l'inflation !